



Comment le Premier Ministre palestinien a voulu contraindre une population exsangue à « payer ses dettes ».

Les étranges idées de Salam Fayyad (Episode 1)

Par [Julien Salingue](#)

Mondialisation.ca, 08 mai 2008

[Le blog de Julien Salingue](#) 8 mai 2008

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



Pourquoi le gouvernement de Salam Fayyad est-il aussi contesté en Cisjordanie ? Question légitime. La réponse la plus évidente semble être le fait qu'il ait entrepris de définitivement désarmer la résistance palestinienne. Mais ce n'est pas la seule. D'autres mesures qu'il a prises ou tenté de prendre ont largement contribué à renforcer son impopularité, déjà considérable lors de sa nomination en juin 2007. Voici l'une d'entre elles.

L'affaire s'est déroulée de janvier à mars 2008. Elle n'a pas fait grand bruit ailleurs que dans les territoires palestiniens. Mais dans les rues de Ramallah, de Jénine ou d'Hébron, on en parle encore, avec un mélange de colère, d'inquiétude et de soulagement en raison de son heureux dénouement. « Heureux dénouement »... pour la population palestinienne. Pas pour le gouvernement de Salam Fayyad.

A la mi-janvier, le gouvernement annonce une nouvelle qui se répand comme une traînée de poudre dans les villes, villages et camps de réfugiés palestiniens : à partir du 25 janvier, tous ceux qui souhaiteront obtenir des papiers officiels de l'Autorité Palestinienne en Cisjordanie devront produire les pièces justificatives prouvant qu'ils ont réglé leurs factures d'eau, d'électricité et autres « services ». C'est l'*Utility Bill Clearance Law*, qui, d'après les autorités, a pour objectif de combler les 500 millions de dollars d'arriérés de paiement des foyers palestiniens. Il n'y aura pas d'exception : pour obtenir une carte d'identité, un passeport, un permis de conduire, un certificat de naissance pour un nouveau-né, pour immatriculer sa voiture, pour se marier... il faudra payer les factures.

Chômage endémique (de 30 à 50% en Cisjordanie selon le mode de calcul adopté), pauvreté grandissante (50% de la population sous le seuil de pauvreté selon les chiffres officiels), inflation galopante (le prix du pain a augmenté de 50% en un an, celui de la farine et du riz de près de 100%), arriérés de salaires des fonctionnaires (souvent un an de retard)... La situation économique de la très grande majorité de la population palestinienne est loin d'être reluisante. Mais ce n'est visiblement pas le souci principal de Salam Fayyad. Le porte-parole du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères Riyad al-Maliki déclare qu'il s'agit notamment, avec cette mesure, « [de] se débarrasser de la culture du non-paiement, d'habituer les citoyens à payer leurs dettes [et de] réaliser l'égalité et la justice entre ceux qui paient et ceux qui ne paient pas ».

Les protestations sont multiples. Des moniteurs d'auto-écoles et chauffeurs de taxi (qui risquent de perdre leur outil de travail...) aux fonctionnaires (notamment les enseignants, qui menaçaient déjà de faire grève en raison des arriérés de salaires et d'accords passés non respectés par le gouvernement), en passant par les comités populaires des camps de réfugiés (les plus pauvres parmi les Palestiniens), on marque son opposition à la nouvelle mesure. De nombreux élus du Fatah au Conseil Législatif font de même. L'un d'entre eux, Jamal Abu ar-Rub, déclare ainsi que cette décision peut être assimilée à une « *punition collective* ». Du côté des syndicats et des organisations de gauche comme le FPLP, on n'hésite pas à accuser le gouvernement de privilégier les intérêts des groupes privés au détriment de ceux de la très grande majorité des Palestiniens.

Il s'agit en effet, pour l'essentiel, de récupérer de l'argent qui n'ira pas dans les caisses du gouvernement mais bel et bien dans celles des grands groupes qui gèrent les services à la population. Dans le cas de l'électricité par exemple, les deux principaux groupes nationaux sont la Palestinian Electric Company (PEC) et la National Electricity Company (NEC), dans lesquelles les autorités « publiques » n'ont que de très maigres parts. L'actionnaire principal de la PEC est la Consolidated Contractors Company de Saïd Khoury¹ et celui de la NEC est la Padico de Munib al-Masri² (également actionnaire de la PEC). On pourrait naïvement se demander si ces groupes ne sont pas en difficulté financière... Vérification faite, non. A la fin du premier trimestre 2008, la PEC annoncera des bénéfices de 2.73 millions de dollars, soit une progression de 100% par rapport au premier trimestre 2007. Le résultat net de Padico au 31 mars 2008 sera de 8.3 millions de dollars.

Pour la gauche, les syndicats, et nombre de responsables du Fatah, les choses sont claires : Salam Fayyad, ancien haut fonctionnaire de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, applique sans complexe les préceptes du néo-libéralisme en soutenant prioritairement le secteur privé, quitte à plonger encore un peu plus la très grande majorité de la population dans la misère. Certains font en outre remarquer que la mesure est d'autant plus choquante qu'elle a été annoncée environ un mois après la Conférence de Paris, au cours de laquelle les pays donateurs ont promis environ 7.7 milliards d'euros d'aide à l'Autorité Palestinienne, et que le gouvernement lui-même n'a pas payé ses dettes en réglant les arriérés de salaires des fonctionnaires.

Inflexible au début, Fayyad va progressivement céder du terrain. Si Riyad al-Maliki dénonce au début du mois de février le « *manque de patriotisme* » qui caractériserait certains syndicalistes, des tentatives de conciliation vont être organisées, notamment avec les représentants des réfugiés et avec les syndicats de fonctionnaires. Le mouvement de ces derniers inquiète particulièrement le gouvernement, car il porte des revendications plus larges que la seule Utility Bill Clearance Law, notamment sur les salaires, les retraites, ainsi qu'une réévaluation des frais de transports et de nourriture. Un médiateur est donc nommé,

Rawhi Fattouh, membre du Fatah, haut responsable de l'Autorité palestinienne, ancien président du Conseil Législatif et ancien Président par intérim (il avait assuré la transition entre Yasser Arafat et Mahmoud Abbas).

Plusieurs rencontres ont lieu entre Rawhi Fattouh et les représentants des syndicats, notamment Jamil Shahada, secrétaire général du syndicat des enseignants et Bassam Zakarna, du syndicat des fonctionnaires. Fattouh s'engage à ce que le gouvernement paye régulièrement les salaires, reconsidère le montant des charges liées aux transports et adapte l'Utility Bill Clearance Law afin de ne pas pénaliser trop durement les fonctionnaires. Mais l'accord tarde à être signé, les salaires ne sont toujours pas versés, le gouvernement multiplie les déclarations contradictoires et la protestation ne faiblit pas, avec d'importantes journées de grève en février et en mars.



Fayyad semble déterminé à ne pas abandonner une mesure pourtant décriée dans l'ensemble des territoires palestiniens de Cisjordanie. La « solution » va finalement venir d'ailleurs. Plusieurs associations, syndicats et individus ont en effet dès le mois de février déposé des recours devant la Haute Cour de Justice palestinienne pour faire invalider le décret de Fayyad. Le 31 mars, l'instance judiciaire rend un arrêt qui met un terme à l'affaire de l'Utility Bill Clearance Law : la mesure est considérée comme inapplicable et immédiatement suspendue. Fin de l'acte.

Fin de l'acte, ou presque. Le 6 avril, Rawhi Fattouh, l'émissaire du gouvernement, présente des excuses publiques. Mais pas à propos de la décision controversée de Fayyad, même s'il l'avait lui aussi défendue, comme le reste de l'Autorité, au nom de la nécessaire contribution de chacun à la remise en marche de l'économie palestinienne, de la transparence financière et de l'égalité entre les citoyens. Il s'excuse pour une toute autre affaire : trois semaines plus tôt, à la frontière avec la Jordanie, les autorités douanières ont en effet saisi dans sa voiture environ 3000 téléphones portables, qu'il avait l'intention de revendre au marché noir.

Notes

1 La CCC (Consolidated Contractors Company) est une entreprise spécialisée dans la construction, l'ingénierie et la fourniture d'énergie. Ses deux principaux actionnaires sont Saïd Houry et Hasib Sabbagh. Ce dernier est membre du Conseil National Palestinien (CNP,

« Parlement » de l'OLP). Leurs fortunes étaient estimées en 2007 à respectivement 6 et 4.3 milliards de dollars.

2 La Padico (Palestinian Development and Investment Company) est une holding possédant des intérêts dans des domaines aussi divers que le tourisme, l'industrie pharmaceutique, la finance, l'immobilier, l'élevage de poulets, les télécommunications ou la production d'énergie. Son principal actionnaire est Munib al-Masri. En 2007, sa fortune était estimée à 1.62 milliards de dollars.



[Julien Salingue](#): Doctorant en science politique et enseignant à l'Université Paris 8.

La source originale de cet article est [Le blog de Julien Salingue](#)

Copyright © [Julien Salingue](#), [Le blog de Julien Salingue](#), 2008

Articles Par : [Julien Salingue](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca